Pépinières du Val d'Erdre
PRODUCTEURS DEPUIS 1977

Contrat de culture

Date ……

Entre **le producteur** : les Pépinières du Val d'Erdre
Et **le commanditaire** :
Raison sociale :……..
Adresse : ……...
Code postal :……. Ville :……..
Téléphone :…….. Fax……...

A partir de la signature de ce présent contrat, il est convenu ce qui suit :

Généralités

Les parties contractantes du contrat de culture sont d'une part les Pépinières du Val d'Erdre et d'autre part le commanditaire mentionné ci-dessus qui achète la production mise en culture.

Culture

Les pépinières s'engagent à mettre en culture pour le commanditaire les végétaux cités dans le tableau au verso de cette feuille. Un exemple est présenté ci-dessous.

Nombre	Espèces	Conditionnement	Taille	Litrage	Prix unitaire
		EXEMPLE			
					Total ……..……

Un acompte à hauteur de …..% de la somme totale est demandée au commanditaire à la signature du contrat de culture équivalent à un montant de ……..€

Aspect juridiques

Le producteur s'engage à produire les végétaux précédemment cités et à les fournir. Le commanditaire s'engage à acheter et récupérer la totalité des lots mis en culture pour son compte. En cas d'annulation du contrat, le commanditaire s'engage à payer la totalité des plantes mises en culture pour son compte. Le présent contrat est soumis aux dispositions des articles 1134 et articles suivants du code civil.

Fait en double exemplaire, le …….
Les Pépinières du Val d'Erdre Le commanditaire[(1)]

[(1)]Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Les Places - BP 13 - 44850 Saint Mars du Désert
Tél : 00 33 (0) 240 774 863 - Fax : 00 33 (0) 240 774 864 - mail : info@pve44.fr
SARL au capital de 120 000 € - SIRET 317 166 619 000 21 - RCS Nantes 79 B 209 - Contrôle phytosanitaire 46 P - Passeport Phytosanitaire : FR PL 00 688 - N° Intra Communautaire FR 00 317 166 619

Les pépinières s'engagent à mettre en culture pour le commanditaire les végétaux cités dans le tableau suivant :

Nombre	Espèces	Conditionnement	Taille	Litrage	Prix unitaire
					Total …………….……

Un acompte à hauteur de ……..% de la somme totale est demandé au commanditaire à la signature du contrat de culture équivalent à un montant de ………………...€